



Extrait du Règlement (pour info en français) 5e RALLY LES MASIES DE VOLTREGÀ

Le Pannau officiel de l'événement sera disponible sur www.vlineorg.com
et sur l'application Sportity (RALLYLESMASIES)

Sportity

For direct event information please download
the Sportity app and insert this password:

RALLYLESMASIES

Sportity app is available in

Available on the App Store

Get it on Google play

www.sportity.com

Parcs d'assistance :

Ils seront situés à Les Masies de Voltregà : Parking del Mercat et Zone Sportive (Zona Esportiva).

Parcs de regroupement :

Ils seront situés à Taradell (Ctra. Balenyà) pour la 1ère étape, et au Passeig del Ter de Manlleu pour la 2e étape.



Programme:

DIA	HORA	ACTE	LLOC
25.08.2026	12h00	Publicació reglament	www.vlineorg.com
25.08.2026	12h00	Inscripcions obertes - Entries open	
19.09.2026	10h00	Inici reconeixements - Start Recces	Trams Cronometrats
28.09.2026	20h00	Inscripcions tancades - Entries closed	www.vlineorg.com
30.09.2026	20h00	Publicació Llista d'Inscrits	www.vlineorg.com
02.10.2026	12h00	Final reconeixements - End Recces	Trams Cronometrats
02.10.2026	13h00-17h45	Recollida Documentació - Administratives	Ajuntament Les Masies (Ctra C17, KM 70,4) Les Masies Voltregà
	13h30-18h15	Verificacions tècniques	Parking zona Mercat/Piscines Les Masies de Voltregà
	17h00-18h30	Accés vehicles Parc Tancat Manlleu	Passeig del Ter - Manlleu
	18h45	Publicació llista autoritzats	Tauler Oficial Anuncis
	19h00	Cerimònia de Sortida 1ª Etapa - Start Leg 1 Ceremony MANLLEU	Passeig del Ter - Manlleu
	19h18	Assistència - Service (15')	Service Les Masies de Voltregà
	21h12	Reagrupament TARADELL (55')	Ctra. de Balenyà - Taradell
	23h38	Assistència - Service (25')	Service Les Masies de Voltregà
03.10.2026	00h03	Arribada Final 1ª Etapa - End Leg 1	PARC TANCAT Parking Esquitx - Piscines Les Masies de Voltregà
	01h30	Publicació Classificació 1ª Etapa i ordre de sortida 2ª Etapa	Tauler Oficial Anuncis
	08h30	Sortida 2ª Etapa -Start Leg 2	PARC TANCAT Parking Esquitx - Piscines Les Masies de Voltregà
	08h30	Assistència - Service (15')	Service Les Masies de Voltregà
	11h09	Reagrupament MANLLEU (20')	Passeig del Ter - Manlleu
	11h47	Assistència - Service (30')	Service Les Masies de Voltregà
	14h41	Reagrupament MANLLEU (1h15')	Passeig del Ter - Manlleu
	16h14	Assistència - Service (30')	Service Les Masies de Voltregà
	17h35	Reagrupament MANLLEU (30')	Passeig del Ter - Manlleu
	18h23	Assistència - Service (30')	Service Les Masies de Voltregà
	19h32	Arribada Final Rally - End Rally	PARC TANCAT Parking Esquitx - Piscines Les Masies de Voltregà



	20h45	Entrega Trofeus	Parc tancat - Pàrking Piscines Les Masies de Voltregà
	21h00	Publicació Resultats provisionals	Tauler Oficial Anuncis
	21h30	Publicació Resultats Oficials	Tauler Oficial Anuncis

I. ORGANISATION

1.1 Définition

L'entité *V-Line Racing Club Esportiu*, titulaire du permis d'organisation n° 26 délivré par la *Federació Catalana d'Automobilisme* (FCA), organise le **5e Rally Les Masies de Voltregà**. Cette épreuve présente un coefficient 6 pour le Championnat de Catalogne des Rallyes sur Asphalte, Historiques et Régularité, et se déroulera les **2 et 3 octobre 2026**.

1.2 Comité d'Organisation

- **Président:** Guillem Pérez
- **Membres (Vocals):** Manel Fonseca, Gemma Carrió, Pere Ros
- **Secrétariat:** Mariona Zanini

1.3 Juridiction

Cette épreuve est régie et encadrée par les réglementations suivantes :

- Les Prescriptions Communes des Championnats, Coupes et Trophées de Catalogne de la FCA pour l'année en cours.
- Les Règlements Sportifs et Techniques respectifs des Championnats, Coupes et Trophées de Catalogne pour lesquels l'épreuve est qualificative.
- Le Code Sportif International (CSI), qui s'appliquera en priorité pour les aspects généraux et de procédure, et particulièrement en cas de Réclamation ou d'Appel.
- Le présent Règlement Particulier.

1.4 Officiels et Délégués FCA

Commissaires Sportifs

- **Président :** Martí Juanals (CD.00373-ESP/CAT)
- Lucas Serrano (CD.03725-ESP/CAT)
- Jaume Huguet (CD.00848-ESP/CAT)

Direction de Course

- **Directeur de Course :** Antoni Ramos (DC.01488-ESP/CAT)
- **Directeur Adjoint :** Guillem Pérez (DC.01737-ESP/CAT)
- **Secrétariat :** Mariona Zanini (SP.04327-ESP/CAT)
- **Adjointes Secrétariat :** Carla Ramos (PR.05714-ESP/CAT), Rosa Pérez (PR.04885-ESP/CAT)
- **Observateur FCA :** Xavier Valverde

Sécurité

- **Responsable de la Sécurité (Chef de Sécurité) :** Edgar López (DC.01807-ESP/CAT)
- **Directeur Adjoint :** Gemma Carrió (DC.02700-ESP/CAT)
- **Adjoint Sécurité :** Gregori Chorro (DC.00754-ESP/CAT)



Commissaires Techniques

- **Chef des Commissaires Techniques** : Enric Quer (JCT.00652-ESP/CAT)
- Claudia Busquets (CT.05925-ESP/CAT)
- Florenci Muniente (CT.04188-ESP/CAT)
- Santi Montero (CT.01252-ESP/CAT)
- Pere Busquets (CT.03658-ESP/CAT)
- Eduard Bosch (CT.00014-ESP/CAT)
- **Délégué Technique FCA** : Cristian Resina (JCT.03568-ESP/CAT)
- **Délégué Technique Régularité FCA** : À désigner (JCT--ESP/CAT)

Relations Concurrents

- **Officiel chargé des Relations avec los Concurrents (CRO)** : À désigner

Chronométrage et Classements

- **Chef du Chronométrage et des Classements** : David Bou (JCR.01747-ESP/CAT)

Services Médicaux

- **Médecin Chef (Coordinateur des services médicaux)** : Dre Clara De la Torre

Responsables de Spéciales (Chefs de Tram)

- *Escuderia Auto Sport Igualada* – Josep M^a Ferrer (DC.00844-ESP/CAT)
- *Ajut del Bages* – Jesús Garcia (DC n° à préciser)
- *Rally Vol* – Lluís Roselló (DC.00990-ESP/CAT)
- **Responsables du Parc de Regroupement** : *Escuderia Gironella*
- **Responsables CH Parc d'Assistance** : *Escuderia Costa Daurada*

Écuries Collaboratrices

- *Escuderia Baix Empordà* – *Escuderia Baix Camp* – *Rally Vol* – *Escuderia Gironella* – *Escuderia Tram Sport*.

Responsables des Parcs

- **Chef de Parc Fermé** : Pere Ros (JPR.03385-ESP/CAT)
- **Chef de Parc d'Assistance** : Manel Fonseca (PR.01741-ESP/CAT)

**Le reste des officiels sera nommé par voie de communiqué (additif).*

1.5 Identification des officiels en fonction (Chasubles) :

- **CHEF DE SPÉCIALE (CAP DE TRAM)** : CHASUBLE BLEUE
- **CONTROLES** : CHASUBLE JAUNE
- **COMMISSAIRES DE ROUTE / SÉCURITÉ** : CHASUBLE ORANGE
- **COMMISSAIRES TECHNIQUES** : CHASUBLE VERTE
- **COMMISSAIRE AUX CONCURRENTS (CRO)** : CHASUBLE ROUGE

II. MODALITÉS GÉNÉRALES

2. ÉLIGIBILITÉ (PUNTUABILITAT)

Le 5e Rally Les Masies de Voltregà compte pour les championnats, coupes et trophées suivants (coefficient 6) :



- Championnat de Catalogne des Pilotes et Copilotes de Rallyes sur Asphalte.
- Championnat de Catalogne des Pilotes et Copilotes de Rallyes sur Asphalte Historiques.
- Championnat de Catalogne de Régularité Sport (Pilotes et Copilotes) de Rallyes sur Asphalte.
- Championnat de Catalogne de Régularité (Pilotes et Copilotes) de Rallyes sur Asphalte.
- Championnat de Catalogne des Écuries Concurrents sur Asphalte.
- Championnat de Catalogne des Marques de Rallyes sur Asphalte.
- Coupe de Catalogne pour chaque groupe (Pre 75-85-93 et Pre2000) de Régularité Sport en Rallyes sur Asphalte.
- Coupe de Catalogne pour chaque groupe (Pre 75-85-93 et Pre2000) de Régularité en Rallyes sur Asphalte.
- Coupe de Catalogne pour chaque groupe (N, A, X, F2000, ES, D, F+) de rallyes sur asphalte.
- Open de Catalogne pour véhicules E1/E2 de rallyes sur asphalte et terre.
- *Challenge MICHELIN Rally Catalunya 2026.*
-

3. DESCRIPTION

- **3.1 Distance totale du parcours** : 424,93 km
- **3.2 Nombre total d'épreuves spéciales (TC)** : 10
- **3.3 Distance totale des épreuves spéciales (TC)** : 101,84 km
- **3.4 Nombre de spéciales différentes** : 5
- **3.5 Nombre de sections** : 6
- **3.6 Nombre d'étapes** : 2
-

4. VÉHICULES ADMIS

Sont admis à participer les véhicules définis à l'article 4 du Règlement Sportif du Championnat de Catalogne des Rallyes, ainsi qu'à l'article 2 du Règlement Sportif des Championnats et Coupes de Catalogne de Régularité Sport et Régularité.

Sont autorisés : le montage de carénages de protection inférieure (protège-carter), le montage de phares additionnels (leur nombre est déterminé par les spécifications techniques de chaque véhicule y doit toujours être pair), ainsi que le montage de bavettes transversales anti-gravillons.

5. DEMANDES D'ENGAGEMENT. ENGAGEMENTS.

5.1 Toute personne souhaitant participer au 5e Rally Les Masies de Voltregà doit envoyer sa demande d'engagement dûment complétée à partir du **25/08/2026 et jusqu'au 28/09/2026 à 20h00**. Le formulaire d'engagement est disponible sur le site:

<https://www.vlineorg.com/fr/rally-les-masies-de-voltrega/engagements/>

5.2 Le nombre maximum de véhicules admis est limité à **110**.

5.3 Si ce nombre maximal d'engagés est atteint, les inscriptions seront closes. Passée la date limite d'engagement, aucune inscription supplémentaire ne sera acceptée.



6. DROITS D'ENGAGEMENT - ASSURANCES

6.1 Les droits d'engagement sont fixés comme suit (en acceptant la publicité optionnelle proposée par l'organisateur) :

- **Vitesse** : 535 Euros
- **Legend** : 535 Euros
- **Régularité et RS** : 390 Euros
- **Legend RS** : 390 Euros

(En cas de refus de la publicité optionnelle, toutes catégories confondues : 950 Euros)

Le paiement doit être effectué par virement bancaire sur le compte suivant :

- **Banque** : CAIXABANK (Titulaire : V-Line Racing)
- **IBAN** : ES05 2100 0499 7402 0021 9002
- **Code SWIFT** : CAIXESBBXXX
- *Note importante : Veuillez indiquer le nom du pilote sur le libellé du virement.*

6.2 Aucune demande d'engagement ne sera acceptée si elle n'est pas accompagnée des droits d'engagement correspondants.

6.2.1 L'Organisateur se réserve le droit de refuser un engagement conformément aux articles 9.4 des Prescriptions Communes de la FCA, 8.4 du Règlement Sportif des Rallyes et 3.14 du CSI.

6.3 Les droits d'engagement seront remboursés dans les cas suivants :

- **6.3.1** Demandes d'engagement refusées.
- **6.3.2** Si le rallye ne peut pas être disputé pour des raisons météorologiques ou sanitaires, l'Organisateur remboursera 80 % des droits d'engagement.
- **6.3.3** L'organisateur remboursera l'intégralité des droits d'engagement aux concurrents qui annulent leur participation avant la publication de la liste des engagés officiel, selon le programme-horaire établi.
- **6.3.4** L'organisateur remboursera 70 % des droits d'engagement aux concurrents qui, pour un cas de force majeure dûment vérifié, ne peuvent pas se présenter y en informant l'organisateur avant le début des vérifications administratives.

6.4 La police d'assurance souscrite par l'Organisateur couvre les garanties exigées par la FCA pour l'année en cours. Dans tous les cas, l'article 6 des Prescriptions Communes des Championnats, Coupes et Trophées de Catalogne s'appliquera.

6.5 Par le fait de soumettre ou de demander son engagement à cette compétition, le concurrent, le pilote/participant et tous les membres de l'équipe déclarent avoir lu, compris et pris connaissance du Règlement Particulier et de l'ensemble de la réglementation applicable à cette épreuve, auxquels ils se soumettent sans aucune réserve.

De même, le concurrent, le pilote/participant et tous les membres de l'écurie formalisant l'inscription déclarent participer à cette compétition sous leur seule et unique responsabilité. Ils assument tous les dommages et préjudices qu'ils pourraient subir en raison de leur participation à cette compétition sportive à risques, qui reste couverte par les conditions fixées par les polices d'assurance



de la licence fédérale et l'assurance RC (Responsabilité Civile) souscrite par l'organisateur.

Le concurrent, le pilote/participant et tous les membres de l'équipe NE tiendront pour responsables aucun des Organisateurs, ni les Officiels, ni la FCA de tout accident, blessure, dommage et/ou préjudice survenu ou subi en raison de leur participation à l'épreuve. Ils les excluent de toute responsabilité et renoncent à formuler toute réclamation à leur encontre.

7. PUBLICITÉ

7.1 Les Concurrents qui acceptent la publicité optionnelle proposée par l'Organisateur devront réserver les espaces suivants, conformément à l'article 13 du Règlement Sportif du Championnat de Catalogne des Rallyes :

**Ces espaces seront communiqués ultérieurement par voie de communiqué (additif).*

8. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- **8.1** Au cours du Rallye, l'heure officielle sera celle du temps satellite.
- **8.2 Pénalités** : Les pénalités applicables seront celles prévues par le Règlement Sportif du Championnat de Catalogne des Rallyes et par les Règlements Sportifs des Championnats de Catalogne de Régularité de l'année en cours.
- **8.3** Le départ du premier véhicule aura lieu à **19h00 le 2 octobre 2026** depuis le CH (Contrôle Horaire) du Parc Fermé de Manlleu (*Passeig del Ter*).
- **8.4 Contrôles Horaires** :
 - **8.4.1** Au contrôle horaire **CH10A** de fin de Rallye, l'entrée en avance **NE SERA PAS** pénalisée.

9. VÉRIFICATIONS

9.1 Vérifications avant le départ et pendant l'épreuve

Tous les équipages participants, ou une personne dûment déléguée, doivent se présenter avec leur véhicule aux vérifications prévues au programme de l'épreuve, selon les horaires spécifiés dans le tableau de convocation suivant :

Type de Vérification / Lieu	Date et Horaires
A. Vérifications Administratives (Remise de la documentation) Lieu : <i>Ajuntament de Les Masies de Voltregà</i>	Vendredi 2 octobre 2026 De 13h00 à 17h45



B. Vérifications Techniques

Lieu : Parking du Mercat - Zone Sportive de Les Masies de Voltregà

Vendredi 2 octobre 2026

De 13h30 à 18h15

(Par ordre de numéro de course
publié par additif)

9.2 Vérifications finales

Si les Commissaires Sportifs le demandent, les vérifications finales se dérouleront à l'adresse suivante :

VOLTREGÀ MOTOR

Carrer Sant Martí Xic, 8 – Pol. Ind. Sabrosa

Tél. 938 502 712 – Les Masies de Voltregà

10. CLASSEMENTS ET TROPHÉES

10.1 Classements

Les classements suivants seront établis :

- Classement général Scratch (Vitesse, Régularité Sport [RS] et Régularité [R]).
- Classement par Classes.
- Classement par Écuries.

10.2 Trophées

Les trophées suivants seront décernés :

- Classement général Scratch : les 3 premiers équipages classés de l'épreuve.
- Classement général Scratch du Championnat de Catalogne des Rallyes : les 5 premiers équipages classés.
- 1er classé de chaque Classe du Championnat de Catalogne des Rallyes.
- 1er, 2e et 3e équipages classés au scratch de chaque classement de Régularité (RS et R).
- 1er équipage classé de chaque Groupe (Pre75, Pre85, Pre93 et Pre2000) en Régularité Sport et en Régularité.
- Écurie gagnante du Championnat de Catalogne des Rallyes.
- 1er, 2e et 3e équipages classés participants à la *Challenge MICHELIN*.

Pour déterminer l'écurie gagnante, les positions des 3 premiers équipages classés de chaque écurie seront additionnées. L'écurie ayant le total de points le plus bas sera déclarée vainqueur.

- **Trophée JOSEP M^a CARRIÓ** : Trophée décerné au 1er équipage classé du classement général du CCR (Championnat de Catalogne des Rallyes) dont la somme des âges du pilote et du copilote est égale ou supérieure à **120 ans**.

10.3 Remise des prix

La remise des trophées aura lieu à **20h45 le 3 octobre 2026** au parking des Piscines (Podium - Parc Fermé).



11. RECONNAISSANCES

11.1 Les reconnaissances des épreuves spéciales (trams chronométrés) seront autorisées uniquement et exclusivement **du 19 septembre 2026 à 10h00 jusqu'au 2 octobre 2026 à 12h00** pour l'ensemble des participants.

Il est strictement interdit de faire marche arrière ou de circuler en sens inverse au sein des épreuves spéciales.

Ces reconnaissances ne pourront être effectuées qu'avec des véhicules répondant scrupuleusement aux caractéristiques suivantes :

- a) Être d'un modèle de stricte série.
- b) Ne pas comporter de phares supplémentaires qui ne soient pas d'origine.
- c) Le silencieux de l'échappement doit être en parfait état d'usage et de fonctionnement.
- d) Ne pas comporter d'arceau de sécurité (barres antiblocage), ni de harnais de sécurité, ni de sièges baquets.
- e) Utiliser obligatoirement des pneumatiques du commerce dotés de sculptures (pneus routiers standards).
- f) Ne porter aucune publicité ni aucun autocollant promotionnel.
- g) Ne pas présenter une peinture ou décoration permettant de l'identifier comme un véhicule de compétition.

Le participant devra notifier à l'organisateur la marque, le modèle, la couleur et le numéro d'immatriculation du véhicule qui sera utilisé pour les reconnaissances.

Le fait d'effectuer des reconnaissances en dehors des horaires établis entraînera le refus de départ ou la disqualification immédiate de l'équipage. Un rapport sera transmis à la FCA pour l'application d'éventuelles sanctions disciplinaires complémentaires. Dans ce cas, le participant n'aura droit à aucun remboursement de ses droits d'engagement.

11.2 Il est rappelé à tous les participants qu'en raison de la sensibilité des riverains et des municipalités traversées par le rallye, l'entité organisatrice — avec le soutien de la *Federació Catalana d'Automobilisme* et la collaboration des agents du corps des *Mossos d'Esquadra*, des polices municipales (*Policies Locals*) et des Juges de Faits — sera extrêmement rigoureuse quant au respect du code de la route par les participants pendant les reconnaissances ainsi que le jour de la course.

Pour cette raison, et en application stricte de l'intégralité des articles 14 et 17 du Règlement Sportif du Championnat de Catalogne des Rallyes, une surveillance spéciale sera mise en place concernant :

- Les infractions au Code de la Route.
- Les excès de vitesse supérieurs à **50 km/h en agglomération** (*nuclis urbans*).
- Le franchissement ou l'invasion totale ou partielle de la voie inverse de circulation (sens opposé).

NOUS DEMANDONS la plus grande vigilance et le plus grand respect lors des reconnaissances, en particulier lors de la traversée des zones habitées et tout particulièrement sur le secteur d'Orís.



Art. 12 EXTRA RALLYE (selon l'Art. 24 du Règlement Sportif du CCR)

12.1 Tous les équipages ayant abandonné à l'intérieur d'une épreuve spéciale ou sur un parcours de liaison pourront demander à bénéficier de la formule *Extra Rallye*. Cette demande devra être formulée auprès de la voiture balai ou du Commissaire chargé des Relations avec les Concurrents (CRO).

12.2 L'organisateur ne peut en aucun cas garantir l'extraction du véhicule hors de la spéciale.

La récupération du véhicule sera toujours effectuée par les propres moyens de l'équipage. Aucun plateau de remorquage ni mécanicien ne sera autorisé à pénétrer dans la spéciale tant que le Directeur de Course n'aura pas donné son feu vert. Exceptionnellement, si la Direction de Course le juge opportun, les dépanneuses de l'organisation pourront déplacer le véhicule hors de la spéciale pour des raisons exclusives de sécurité. Dans ce cas, la dépanneuse déposera le véhicule de course juste à la sortie de la spéciale (soit au départ, soit à l'arrivée, ou bien aux intersections intermédiaires), et ce, toujours selon les critères de la Direction de Course.

12.3 Il appartiendra à l'équipage d'amener le véhicule au Parc de Regroupement une fois celui-ci réparé. Le véhicule sera alors soumis aux vérifications des Commissaires Techniques si nécessaire. L'équipage devra solliciter un nouveau carnet de contrôle (carnet de route) avec une heure de départ affectée au C.H. (Contrôle Horaire) d'entrée du Parc de Regroupement. Cette heure sera systématiquement validée par la Direction de Course et constituera une heure de départ théorique ; dans la mesure du possible, elle sera fixée deux minutes après le passage du dernier participant.

12.4 Les équipages bénéficiant de la formule *Extra Rallye* figureront uniquement sur le classement de la spéciale qu'ils auront disputée. Ils apparaîtront comme "abandonnés" au Classement Final de l'épreuve.

13. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

13.1 L'organisateur s'engage à transmettre, aux dates de leur publication, l'ensemble des informations relatives au Rallye (liste des engagés, itinéraire, etc.) aux différentes Écuries Concurrentes comptant des participants inscrits. Ces dernières seront chargées de diffuser ces informations à leurs membres respectifs.

PAR CONSÉQUENT : POUR CE TYPE D'INFORMATIONS, LES PARTICIPANTS INSCRITS SONT INVITÉS À S'ADRESSER DIRECTEMENT À LEUR ÉCURIE CONCURRENT.

Toutes les informations relatives à l'épreuve seront également disponibles sur le site : www.vlineorg.com

13.2 Les centres hospitaliers d'assistance prévus par l'organisateur sont :



- **HOSPITAL UNIVERSITARI DE VIC** : Tél. (+34) 938 891 111
- **HOSPITAL JOSEP TRUETA (Girona)** : Tél. (+34) 972 940 200
- **CLINICA VALL D'HEBRON (Barcelona)** : Tél. (+34) 934 893 000

13.3 Les dépanneuses de sécurité positionnées par l'organisateur sur chaque Épreuve Spéciale ont pour unique mission de libérer la chaussée afin de permettre le passage des concurrents. Tout autre service de dépannage sollicité par les participants sera à leur charge exclusive. Ce service ne pourra être exécuté qu'à la fin du rallye y avec l'accord préalable du Directeur de Course (conformément à l'Art. 22.19.2.1 du Règlement Sportif du Championnat de Catalogne des Rallyes).

13.4 Les assistances aux véhicules participants sont strictement interdites en dehors des Parcs d'Assistance dédiés, à l'exception du ravitaillement en carburant, à condition que celui-ci soit effectué directement dans une station-service.

Une zone de ravitaillement (Zone de Refueling) sera mise en place après les Assistances A-B-D-E.

13.5 Le Comité d'Organisation nomme en tant que **JUGES DE FAITS** tous les Officiels mentionnés dans le présent Règlement Particulier ainsi que dans ses additifs à venir.

13.6 GPS

Tous les participants doivent obligatoirement être équipés d'un appareil GPS tracker.

- **13.6.1 Location du GPS** : Lors de la remise des documents administratifs, les participants retireront l'appareil fourni par la société de chronométrage. Un montant de **45,00 €** devra être acquitté au titre des frais de location facturés par la société de chronométrage.

Fait à Les Masies de Voltregà, le 4 août 2026.

Le Comité d'Organisation